

conseil communautaire du 19 juin 2008

ORDRE DU JOUR

présentation de la commune de Louvigné du désert par Mr OGER

contrat de territoire- développement économique

- **Contrat de territoire** – Intervention d'Estelle Leroux du Conseil Général
- **Contrat de territoire** – Financement du Centre Culturel de Jovence
- **Contrat de territoire-** Financement de la Prospective Financière
- **Contrat de territoire-** Demandes de subventions - volets 2 et 3
- **Z.A La Bergerie** – Point sur les frais d'acquisition
- **Z.A La Bergerie-** Consultation maîtrise d'oeuvre
- **SBV-** Renouvellement de bail

urbanisme

- **SCOT** – Projet de contournement de Fougères
- **SCOT** – Z.A La Rouillais
- **Vente de terrain à Mellé**
- **SPANC-** Consultation assistance maîtrise d'ouvrage

finances et administration générale

- **BP et BA SPANC 2008-** Décisions modificatives
- **Indemnités des élus-** Paiement des indemnités d'avril 2008
- **Chantier d'Insertion Solid'R-** Nouvelle tarification
- **Ressources Humaines-** Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

sport

- **Complexe sportif** – Résultats de la CAO et validation du plan de financement
- **Complexe sportif-** Résultats de la consultation des assurances
- **Complexe sportif-** Lancement d'une étude de type G4

tourisme

- **Randoguides** – Dissolution de la régie

enfance-jeunesse

- **Contrat Enfance Jeunesse** – Signature du contrat MSA

questions diverses

LOUVIGNE COMMUNAUTE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 19 JUIN 2008

L'an deux mil huit
le dix neuf juin à 20 heures.
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
M. PAUTREL Louis.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 20

Date de la convocation : 13 juin 2008

Etaient présents : Mrs OGER, GOUPIL, BESSON, VEZIE, Mme LESERVOISIER,
Mrs BOIVENT, BRAULT, Mme ORY, Mrs PAUTREL L.,
PAUTREL M., BARBEDETTE, DEMAZEL, BUREAU, BARON,
Mme BESNARD, Mrs LEPRIEUR, PAPOUIN, BAZIN,
BUFFET, PREAUX.

Absent excusé : Mr DUVAL.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L2121-15), Monsieur
BOIVENT Joseph a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Aucune observation n'a été faite sur le compte rendu précédent.

Mr OGER, Maire de Louvigné-du-Désert, a le plaisir de recevoir le Conseil communautaire et procède à une brève présentation de sa commune.

OBJET : COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2008- VALIDATION

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de valider le compte-rendu du Conseil communautaire du 22 mai 2008

OBJET : CONTRAT DE TERRITOIRE- INTERVENTION D'ESTELLE LEROUX

Présentation du contrat de territoire par Estelle Leroux, référente territoriale au Conseil général d'Ille et Vilaine.

I- Le contrat de territoire du Canton de Louvigné

Le contrat de territoire répond à un triple objectif

- renforcer l'équilibre territorial
- affirmer la solidarité entre territoires
- passer d'un système de guichet à un système mixte (guide des aides => guide des aides+contrat de territoire)

Le canton de Louvigné, désigné canton prioritaire par le Conseil général, est le territoire le mieux doté du département avec une enveloppe de 2,5 M d'euros sur 4 ans. Le taux moyen de subvention des projets atteint ainsi 25%.

89,8% du montant total a été affecté au volet 2 du contrat, 3,4% au volet 3 et 6,7% n'ont toujours pas été affectés. Les principales thématiques retenues dans le contrat de territoire sont la culture- lecture publique à hauteur de 25% et l'économie- commerce à hauteur de 37%. Pour l'heure, seulement 10,5% des crédits ont été engagés.

II- La clause de renégociation

Il est prévu dans le dispositif contrat de territoire une clause de revoyure permettant de faire un bilan à mi-parcours de l'utilisation des crédits.

Cette renégociation répond à trois objectifs :

- faire le point sur ce qui a été fait
- ajuster le contrat en fonction de la consommation réelle
- modifier la programmation

La renégociation du contrat de territoire du canton de Louvigné doit intervenir avant fin novembre 2008.

OBJET : CONTRAT DE TERRITOIRE- FINANCEMENT DU CENTRE CULTUREL DE JOVENCE

La commune de Louvigné du Désert a pour projet la construction d'un équipement culturel sur son territoire. L'aménagement porte sur la zone dite de Jovence qui comprenait une salle de sport et un théâtre. Le projet s'articule autour de la réhabilitation de ces deux bâtiments et de la construction d'une salle dite de musiques actuelles.

Plusieurs financeurs sont attendus sur le projet et notamment la Communauté de communes de Louvigné. Dans le cadre de la revoyure de son contrat de territoire avec le Département (Volet 2), elle pourrait affecter entre 300 000 et 350 000€ au Centre culturel de Jovence. Ce montant correspond à la somme restante dans l'enveloppe destinée à la Bergerie (850 000€). En effet, le coût de la première tranche s'élèverait à environ 714 300€ et le Conseil général interviendrait à hauteur de 70% (environ 500 000€). La tranche deux serait quant à elle inscrite dans le prochain contrat de territoire.

Louvigné Communauté dispose jusqu'à novembre 2008 pour soumettre au Département son projet de revoyure.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE:

- de valider l'affectation, au Centre culturel de Jovence, d'une partie des crédits réservés à la Bergerie dans le cadre du contrat de territoire
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent

OBJET : CONTRAT DE TERRITOIRE- FINANCEMENT DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE

Dans le cadre de la renégociation de son contrat de territoire, Louvigné Communauté pourrait affecter les crédits réservés à l'étude haut débit (soit 30 000€ en volet 2) à l'étude prospective lancée le 4 juin dernier, et qui s'inscrirait alors en volet 3.

Monsieur BOIVENT tient à affirmer la nécessité de réaliser cette étude haut débit afin de couvrir à terme l'ensemble du territoire. C'est un enjeu important qu'il faut garder à l'esprit.

Monsieur BUREAU rappelle la volonté du Conseil général de couvrir l'ensemble des zones « blanches ».

Monsieur PAUTREL propose de rédiger une délibération dans ce sens.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider l'affectation, à l'étude prospective, des crédits réservés à l'étude haut débit dans le cadre du contrat de territoire
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent

OBJET : CONTRAT DE TERRITOIRE – VOLET 3 - DEMANDES DE FINANCEMENT

La Communauté de Communes a été sollicitée par des acteurs locaux pour l'obtention d'un financement du Conseil Général dans le cadre du volet 3 du contrat de territoire.

- La commune de Le Ferré sollicite une subvention de 910€ pour l'organisation d'un spectacle de marionnettes le 14 décembre 2008, dont le montant total s'élève à 1.300€.

DEPENSES TTC		RECETTES	
Cachet compagnie	1.300€	Conseil général - 70%	910€
		Autofinancement - 30%	390€
<i>TOTAL</i>	<i>1.300 €</i>	<i>TOTAL</i>	<i>1.300€</i>

- L'AEPEC de l'école de Poilley / Villamée / Le Ferré sollicite une subvention de 1.304,57€ pour la mise en œuvre d'une action ponctuelle à destination des enfants scolarisés (embauche d'un personnel d'encadrement supplémentaire sur le temps de la cantine), dont le montant total s'élève à 1.863,68€.

DEPENSES		RECETTES	
Emploi d'une animatrice sur le temps périscolaire (du 10/01/08 au 08/07/08)	1.863,68€	Conseil général - 70%	1.304,57€
		Autofinancement - 30%	559,11€

TOTAL	1.863,68€	TOTAL	1.863,68€
--------------	------------------	--------------	------------------

- Le Comité des fêtes de Saint-Georges de Reintembault sollicite une subvention de 2.000€ pour l'organisation de la fête de la musique le 21 juin 2008, dont le montant total s'élève à 4.846,67€.

DEPENSES		RECETTES	
Sonorisation	400,00€	Conseil général - 41.27%	2.000,00€
Groupes de musique	950,00€	Recette buvettes - 30%	1.500,00€
Eclairage extérieur	173,42€		
Feu d'artifice son&lumière	2.858,25€		
Affiches	100,00€		
Divers (SACEM, repas)	365,00€		
TOTAL	4.846,67€	TOTAL	3.500,00€

- Le Comité des fêtes de Monthault sollicite une subvention de 5.000€ pour l'organisation de la journée « Monthault court la fête » le 15 août 2008, dont le montant total s'élève à 10.650€.

DEPENSES		RECETTES	
Prestations de services	2.190€	Conseil général - 46.95%	5.000€
Achat matières et fournitures	3.550€	Commune - 2,58%	275€
Locations	1.570€		
Assurance	340€	Autofinancement - 12,16%	1.295€
Publicité, publications	600€		
Déplacements, missions	300€		
SACEM	300€	Repas et buvette - 38.31%	4.080€
Personnel bénévole	1.800€		
TOTAL	10.650€	TOTAL	10.650€

- L'association « Festimômes » organise une tournée d'animations (spectacle + goûter - 4^{ème} saison d'« Un dimanche pas comme les autres ») à destination des enfants sur le territoire du Pays de Fougères, dont une représentation se tient à Louvigné-du-Désert. Le montant total de cette tournée, qui se déroulera de septembre 2008 à avril 2009, s'élève à 7.007€. L'association sollicite une subvention de 600€ auprès de chaque Communauté de Communes du Pays de Fougères.

DEPENSES		RECETTES	
Spectacles (5 représentations, frais de réception, photos, SACEM SACD, assurances, salles)	3.752,31€	Financement local et autofinancement - 7,81%	547€
Communication (affiches, tracts, frais de route, matériel...)	1.735,00€	Communautés de communes (5 x 600€) - 42,81%	3.000€
		→ pour Louvigné Communauté : subvention Conseil général	
Administratif (frais de fonctionnement, frais financier)	630,00€	Billetterie (150 pers. x 3€ x 5) - 32,11%	2.250€
		Sponsors et partenariats -17,27%	1.210€

pour emprunt)			
Goûter	564,69€		
Imprévus	325,00€		
TOTAL	7.007€	TOTAL	7.007€

- L'association « Les Fripouilles » de Le Ferré sollicite une subvention de 411,95€ pour la mise en œuvre d'un programme de sorties estivales à destination des enfants du centre de loisirs, dont le montant total s'élève à 588,50€ HT.

DEPENSES HT		RECETTES	
Sorties (coût entrée + transport)	588,50€	Conseil général - 70%	411,95€
		Autofinancement - 30%	176,55€
TOTAL	588,50€	TOTAL	588,50€

- Le Comité des fêtes de Villamée sollicite une subvention de 1.120€ pour l'organisation des animations du 14 juillet 2008, dont le montant total s'élève à 2.235€.

DEPENSES TTC		RECETTES	
Locations (chapiteaux, tables, chambre froide)	2.235€	Conseil général - 50,11%	1.120€
		Autofinancement - 49,89%	1.115€
TOTAL	2.235€	TOTAL	2.235€

- Le Comité des fêtes de La Bazouge du Désert sollicite une subvention de 6.000€ pour l'organisation du Comice agricole et de la Fête des fleurs les 23 et 24 août 2008, dont le montant total s'élève à 48.910€.

DEPENSES TTC		RECETTES	
Frais généraux	3.400€	Société d'Agriculture (communication) - 8,18%	4.000€
Communication	10.100€	Partenaires communs programme - 8,18%	4.000€
<u>Journée du 23 août</u> Comice agricole	1.900€	Recettes buvette - 10,02%	4.900€
<u>Journée du 24 août</u> Restauration midi	1.775€	Prévente (2300 billets x 5€) - 23,51%	11.500€
Chars	8.500€	Vente (2370 billets x 6€) - 29,07%	14.220€
Miss	1.000€	Vente (645 billets x 2€) - 2,64%	1.290€
Animations	10.685€	Frais de place manège et ambulants reversés par la mairie - 4,10%	2.000€
Divers	3.400€		
Buvette	1.000€		
Restauration soir	1.150€		
Feu d'artifice, défilé	6.000€		

et bal du soir		Vente de confettis - 2,04%	1.000€
		Conseil général - 12,26%	6.000€
<i>TOTAL</i>	<i>48.910</i> <i>€</i>	<i>TOTAL</i>	<i>48.910€</i>

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'approuver les demandes de subvention ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

OBJET : CONTRAT DE TERRITOIRE - VOLET 2 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL - CIRCUIT DE RANDONNEE - DEMANDE DE FINANCEMENT

Dans le cadre du contrat de territoire, le Conseil communautaire a décidé de mobiliser une enveloppe de 14.000€ pour l'aménagement des sentiers de randonnée (résorption des points noirs).

Dans ce cadre, la commune de Le Ferré sollicite une subvention de 2.767,46€ pour l'aménagement du chemin de randonnée « Le Pors aux Chouans », dont le montant total s'élève à 3.953,51€ HT.

DEPENSES HT		RECETTES	
Aménagement d'un chemin piétonnier (remblai et mise en place)	3.000,00€	Conseil général - 70%	2.767,46€
Clôture chemin	953,51€	Autofinancement - 30%	1.186,05€
<i>TOTAL</i>	<i>3.953,51</i> <i>€</i>	<i>TOTAL</i>	<i>3.953,51</i> <i>€</i>

Monsieur PAUTREL annonce au Conseil communautaire que la commune de Le Ferré supportera elle-même ces coûts. Cette demande est donc retirée de l'ordre du jour.

OBJET : Z.A LA BERGERIE- POINT SUR LES FRAIS D'ACQUISITION

Lors du Conseil communautaire du 22 mai 2008, certains élus se sont interrogés sur les frais d'acquisitions foncières de la Bergerie. Les questions ont pour la plupart porté sur le paiement des indemnités d'éviction.

Après étude des comptes administratifs de Louvigné Communauté, voici l'historique des acquisitions foncières de la Bergerie et les frais correspondants.

L'acquisition foncière de la Bergerie concerne l'achat de trois terrains au total.

1) Terrain CHAUVIN

Il s'agit d'un terrain de 13,09 ha acquis en novembre 2002 pour un montant de **137204,12€**.

A ce montant viennent s'ajouter des indemnités de perte d'exploitation dûes au vendeur à hauteur de 3048,98€ l'hectare, soit **39911,15€**.

De même viennent s'ajouter les frais d'acte pour un montant de **2210,9€**.

TOTAL CHAUVIN : 179 326,17€

2) Terrain PIROTAIS

Il s'agit d'un terrain de 0,5 ha acquis en décembre 2003 pour un montant de **5535,71€** se ventilant comme suit :

- 3430,1€ pour la valeur du terrain vendu
- 1905,61€ pour la valeur de l'indemnité d'éviction

A ce montant viennent s'ajouter les frais d'acte de **507,31€**.

TOTAL PIROTAIS : 6043,02€

3) Terrain BODIN

Il s'agit d'un terrain de 3,276 ha acquis en février 2004 pour un montant de **34959,6€** se ventilant comme suit :

- 6991,92€ à l'usufruitier
- 27967,68€ au propriétaire

A ce montant viennent s'ajouter des frais d'acte de **1012,89€** (différence entre ce qui a été réellement payé soit 35972,49€ et le prix d'achat du terrain).

TOTAL BODIN : 35972,49€

=> Au final, les acquisitions foncières de la Bergerie s'élèvent à **221341,68€**. Hors, pour l'heure et d'après les comptes administratifs de Louvigné Communauté, seuls 181430,53€ auraient été versés. Il reste donc à payer les indemnités d'exploitation de CHAUVIN pour un montant de 39911,15€.

Le Conseil communautaire a pris acte de ces montants.

OBJET : Z.A LA BERGERIE- CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de la Bergerie, Louvigné Communauté a souhaité être accompagnée par un assistant maître d'ouvrage, la SEM du Pays de Fougères. Une consultation a par ailleurs été lancée auprès de trois sociétés sur la maîtrise d'œuvre des travaux de viabilité de ladite zone. Les propositions d'Infraconcept, AMCO et Bourgois sont parvenues le 16 juin. Infraconcept propose un taux de rémunération de 6% (57 000€HT), AMCO de 7,5% (71 250€HT) et Bourgois de 6,9% (65 550€HT). Infraconcept a donc soumis la proposition la plus avantageuse.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE:

- de retenir Infraconcept comme maître d'œuvre du projet de la Bergerie
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent

OBJET : SBV- RENOUELEMENT DE BAIL

La société SBV occupe depuis septembre 2001 un des Ateliers Relais de Louvigné-du-Désert pour un loyer mensuel de 2300€ HT.

L'avenant numéro deux du bail étant arrivé à échéance, il convient de procéder à son renouvellement pour une durée de 23 mois, conformément au souhait de la société.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE:

- d'autoriser le renouvellement du bail SBV
- d'autoriser le Président à signer le bail et tout document afférent

OBJET : SCOT- PROJET DE CONTOURNEMENT DE FOUGERES

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Fougères a été arrêté le 11 décembre 2007.

Il a été remis pour avis aux différents services de l'Etat tels que la DDE ou la DIREN.

Plusieurs remarques ont été formulées à l'égard du document et notamment sur le projet de contournement nord de Fougères. D'après le SCOT, qui propose d'inscrire le projet à titre conservatoire, le contournement doit permettre de désenclaver le secteur de Louvigné en le reliant de manière plus directe à Fougères et aux grands axes routiers (RN12 et A84). Il prévoit cependant le passage en forêt, zone protégée (cf annexes cartes).

Voici les principaux arguments avancés.

D'après la Préfecture d'Ille et Vilaine, « le contournement nord de l'agglomération fougèraise, prévu dans la forêt, reste le point le plus problématique. En effet, la nécessaire préservation de la forêt (...) conduit à écarter tout nouveau projet d'infrastructure routière dans cet espace ou en lisière, quand bien même des mesures compensatoires y seraient prévues. Par ailleurs les besoins de contournement ne sont pas avérés et c'est dans ce contexte qu'une analyse des déplacements serait éclairante pour appréhender le fonctionnement du territoire et d'éventuelles solutions moins impactantes ».

La DIREN, quant à elle, regrette que le projet de contournement soit pris « avant que soient réalisées les études préalables au plan de déplacement projeté. En outre, le respect des orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (...) ne permet pas d'envisager qu'un quelconque projet de tracé de cette voie affecte la le forêt de Fougères ».

Ces avis défavorables mettent en exergue la faiblesse du SCOT du Pays de Fougères sur les enjeux environnementaux, en particulier sur le projet de contournement. Aucune étude poussée n'a en effet été menée à ce sujet. Par ailleurs, les services de l'Etat déplorent la précipitation du projet avant même qu'une étude transport n'ait été menée sur le secteur concerné.

Au final, il semblerait que l'utilité même du contournement n'ait pas été prouvée.

Dans ce contexte, les élus communautaires de Louvigné doivent se positionner et réaffirmer leur volonté de développer un territoire reconnu par le Conseil général comme canton prioritaire. L'analyse de l'Observatoire du Pays de Fougères de janvier 2008 montre également un revenu médian par habitant comme l'un des plus faibles du département. C'est la nécessité même d'un désenclavement du canton qui doit être mise en avant ainsi qu'une meilleure desserte de celui-ci. Au-delà du territoire de Louvigné, l'enjeu du désenclavement concerne également les communes du Sud Est de la Manche (Saint-Hilaire) et la Mayenne (Pontmain). Le projet de contournement peut être une solution, à condition, bien sûr, que toutes les garanties soient prises en amont.

Ainsi, Louvigné Communauté soutient le projet de contournement de Fougères mais sous certaines conditions. Des études doivent être menées : étude d'infrastructures afin de déterminer le meilleur projet pour le territoire, étude transport afin de mesurer le trafic sur les principaux axes concernés, étude environnementale afin de mesurer l'impact sur la faune et la flore, et éventuellement proposer des mesures compensatoires...Les résultats doivent permettre de répondre aux principales critiques formulées à l'égard du SCOT et de le faire valider par les services de l'Etat.

A titre informatif, voici le tableau des trafics moyens journaliers annuels (données CG35) :

Lieu de comptage	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2003-2007
D177 Forêt de Landéan	7459	7735	7934	8218	8285	+11,07%
D806 Laignelet	2437	2484	2494	2526	2561	+5,09%

Sous-total	9896	10219	10428	10744	10846	+9,6%
D798 Côte du Nord Lécousse	2870	2904	2916	2954	2995	+4,35%
Total	12 716	13 045	13 432	13 648	13 841	+8,85%

Vous trouverez en annexe les cartes du projet de contournement.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE:

- de répondre favorablement à l'inscription à titre conservatoire du projet de contournement de Fougères afin de valider au plus vite le SCOT ;
- de soumettre cette réponse favorable à la réalisation d'une étude environnementale et d'une étude de déplacements dans les plus brefs délais afin de permettre la révision du SCOT et l'inscription du projet de contournement ;
- d'acter le projet de contournement comme projet de désenclavement des communes du Nord Est du Département

OBJET : SCOT- Z.A LA ROUILLAIS

La constitution de réserves foncières apparaît aujourd'hui indispensable pour renforcer le développement économique sur le territoire communautaire.

La commune de Louvigné du Désert a inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme l'extension de la zone d'activités de la Rouillais et souhaiterait la faire inscrire au SCOT en zone d'intérêt communautaire (section AH n°412-411 et 166, section H3 n°613-614, section AK n°52).

Le Conseil général pourrait ainsi acquérir le terrain et constituer une réserve foncière pour Louvigné Communauté.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE:

- d'approuver l'inscription au SCOT de l'extension de la ZA la Rouillais en zone d'intérêt communautaire
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent

OBJET : TECHNOLOGIES- HAUT DEBIT

L'accès à l'Internet haut débit et aux réseaux de téléphonie mobile est aujourd'hui un enjeu majeur en terme de développement économique et d'attractivité d'un territoire.

Concernant le haut débit, si l'on peut se féliciter du taux de couverture nationale de la population, qui est de 98,3 %, force est de constater que 550 000 foyers ne sont pas encore raccordables. Soit 1,7 % des Français.

A son niveau, Louvigné Communauté subit cette fracture numérique. Les réseaux Internet haut débit et de téléphonie mobile ne couvrent actuellement pas l'ensemble de son territoire, générant ainsi de profondes inégalités entre zones. La présence et la persistance de ces zones dites blanches est devenue inacceptable pour un canton déjà classé par le Conseil général d'Ille et Vilaine comme canton prioritaire.

Les élus communautaires souhaitent aujourd'hui porter l'attention des autorités publiques sur ce problème et demandent la couverture totale de Louvigné Communauté en haut débit afin de donner au plus vite et à l'ensemble de son territoire les mêmes chances de réussite. Cette couverture doit permettre d'envisager la mise en place d'un réseau de fibre optique dans un délai de trois ans.

OBJET : VENTE DE TERRAIN A MELLE

Mr et Madame DESANCE souhaitent acquérir une partie d'un terrain communautaire au lieu-dit Le Bourg à Mellé (170m², section A n°1473). Ils ont confié à l'entreprise GEOMAT la division dudit terrain, ce qui va alors nécessiter une modification du cadastre.

Il est ainsi demandé à Louvigné Communauté de signer la lettre d'habilitation permettant à GEOMAT de transmettre au service du Cadastre le Document Modificatif du Plan Cadastral. Concernant le prix de vente, le service des Domaines propose une valeur de 3,5€/m², soit 595€.

Les frais de bornage sont à la charge de Mr et Mme DESANCE.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE:

- d'autoriser le Président à signer la lettre d'habilitation
- de valider le prix de vente qui sera proposé par le service des Domaines
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES- BP ET BA SPANC 2008

La Trésorerie de Louvigné du Désert nous a interpellés sur des erreurs d'inscription et de report au Budget primitif 2008 et son Budget annexe lié au SPANC.

Concernant le BP, la section *recettes de fonctionnement* doit être abondée de l'excédent ou du déficit de fonctionnement de l'année précédente. Pour 2008, il s'agit d'un excédent s'élevant à 149 960,78€. Or, il n'a été inscrit que 149 360€. Il convient donc de modifier l'inscription.

Section de fonctionnement- recettes
- Compte R002 : 149 960,78€

En outre, la nouvelle comptabilité M14 nous impose d'inscrire des *opérations d'ordre* qui ne correspondent à aucun mouvement budgétaire mais à de simples écritures comptables. Ainsi, l'ensemble des subventions d'équipement perçues doit faire l'objet chaque année d'une reprise à la section de fonctionnement. Cette reprise correspond à un amortissement annuel, autrement dit à la valeur totale de la subvention divisée par un nombre d'année nécessaire à son renouvellement. Concernant le BP 2008, la somme reprise en section de fonctionnement (20 000€) n'est pas la même que celle inscrite en investissement (19 975€). Il faut donc régulariser ce montant et inscrire 20 000€ sur les deux sections.

Section de fonctionnement- recettes
- Compte 042 : 20 000€
Section d'investissement- dépenses
- Compte 040 : 20 000€

Le Budget annexe du SPANC comporte en dépenses d'investissement une subvention d'équipement de 225€ au compte 204163. Or, d'après la Trésorerie, celle-ci constitue plutôt une dette à inscrire au compte 16875. Par ailleurs, la subvention d'investissement de 450€ (compte 13) n'a plus lieu d'être. Elle correspondait en effet à l'achat d'un logiciel subventionné par le BP. Le BA du SPANC devait alors rembourser cette aide en deux fois : 225€ inscrits en 16875. Le BA n'a donc plus besoin de prévoir en recettes d'investissement (compte 16) un emprunt de 450€.

Section d'investissement- dépenses
- Compte 16875 : 225€
- Compte 13 : 0€

Section d'investissement- recettes
- Compte 16 : 0€

En raison de ces modifications, le Budget Primitif 2008 de Louvigné Communauté s'élève à 5 665 702,78€ contre 5 665 102€ initialement prévus. Le Budget Annexe du SPANC 2008 passe quant à lui de 17 257€ à 16 807€.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE:

- d'approuver les modifications du Budget primitif 2008 et de valider le nouveau BP
- d'approuver les modifications du Budget annexe 2008 du SPANC et de valider le nouveau BA SPANC

OBJET : INDEMNITES DES ELUS- PAIEMENT DES INDEMNITES D'AVRIL 2008

En se basant sur le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et Vice-présidents des EPCI, le Conseil communautaire réunit le 24 avril 2008 avait adopté à vingt voix et une abstention, un montant brut de 1250.05€ pour le Président et 499.94€ pour les Vice - Présidents.

Or, la délibération n'indiquait pas une application rétroactive de ces indemnités à compter du 09 avril 2008, jour suivant l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE:

- d'autoriser l'application rétroactive, à compter du 09 avril, de la délibération relative aux indemnités des élus prise le 24 avril 2008

OBJET : CHANTIER D'INSERTION SOLID'R- NOUVELLE TARIFICATION

Les Communautés de communes du Coglais, du canton d'Antrain et de Louvigné sont les trois maîtres d'ouvrage du Chantier d'Insertion Solid'R.

Un Comité de pilotage a été constitué afin de suivre l'activité du Chantier et ses différentes interventions sur le territoire.

Suite à la réunion plénière du Comité de pilotage qui s'est tenu le 23 mai dernier, il a été validé une nouvelle tarification pour ses utilisateurs.

Sur l'avenant n°6 à la convention signée le 1^{er} juillet 2002, il est stipulé que « *L'Association du Coglais facturera, chaque trimestre ou semestre, à Louvigné Communauté, les heures effectuées par les salariés du chantier, sur la base de :*

- *5,20€ par heure et par salarié du 01 janvier au 30 juin 2008*
- *7,80€ par heure et par salarié du 01 juillet au 31 décembre 2008 »*

Par ailleurs, le Comité de pilotage a validé une subvention de fonctionnement versée par chacun des 29 CCAS du territoire sur la base de 0,79€ par habitant (pour un meilleur encadrement technique sur les chantiers, l'accompagnement social et professionnel des salariés, la formation professionnelle, l'aide aux repas, les actions « santé »...).

La Comité de pilotage a également validé le budget prévisionnel 2008 du Chantier d'Insertion Solid'R, sur la base des deux propositions ci-dessus, ainsi que son compte de résultat 2007 (cf annexes, BP2008 et compte de résultats 2007).

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE:

- d'approuver la nouvelle tarification du Chantier d'Insertion
- d'approuver le montant de la subvention de fonctionnement
- d'approuver le compte de résultat 2007
- d'approuver le budget prévisionnel 2008
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la Convention et tout document afférent

OBJET : DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur PAUTREL – Président, rappelle aux Conseillers Communautaires :
Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 09 juin 2008,

Le Président propose aux membres de Louvigné Communauté de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'Origine	Grade d'Avancement	Ratio « promus promouvables » (%)
Ingénieur	Ingénieur Principal	100
Rédacteur	Rédacteur Principal	100
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	100

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider un taux promus- promouvables de 100% ;
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document afférent

OBJET : GRH – CREATION DE POSTES

Le Centre de Gestion – service des carrières, a proposé en début d'année deux avancements de grade au sein du personnel communautaire à compter du 1^{er} janvier 2008 ; ces deux propositions ont été validées par la Commission Administrative Paritaire en date du 8 avril 2008, ainsi que par le Comité Technique Paritaire en date du 9 juin 2008 au niveau de la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.

Afin de valider ces propositions, il est demandé de procéder à la création d'un poste d'Ingénieur Principal Territorial et d'un poste de Rédacteur Principal Territorial.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de créer un poste d'ingénieur principal ;
- de créer un poste de rédacteur principal ;
- d'autoriser Le Président à signer tout document afférent.

OBJET : COMPLEXE SPORTIF SAINT-GEORGES- RESULTATS DE LA CAO

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le jeudi 12 juin afin d'étudier les offres relatives à la construction du complexe sportif de Saint-Georges.

Au total, ce sont 51 offres qui ont été présentées, réparties sur les 15 lots du projet.

Le cabinet Tricot, maître d'œuvre, a soumis à la CAO du 19 juin, son rapport et ses propositions d'entreprises. Voici les entreprises retenues par la Commission pour la construction du complexe sportif.

LOT 1 PREVOSTO	850685,07€
LOT 2 SCOM	159620€
LOT 3 BONHOMME	170885,44€
LOT 4 PENTHIEVRE	37528,2€
LOT 5 TECH METAL	28361€
LOT 6 BINOIS	130836,46€

LOT 7 COULANGE	11917,41€
LOT 8 VOLUTIQUE	21852,48€
LOT 9 GUERIN	117335,16€
LOT 10 GUIBAN	228547,37€
LOT 11 GUERIN	73559,07€
LOT 12 LEBLOIS StJames	31246,09€
LOT 13 MARGUE	29456,5€
LOT 14 DUPUY	74443,98€
LOT 15 MARTY	26281,85€

Par ailleurs, il a été présenté au Conseil communautaire un plan de financement prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT, COMPLEXE SPORTIF			
DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	MONTANT HT	ORIGINE	MONTANT
LOT 1 PREVOSTO	850685,07	Région	360 000
LOT 2 SCOM	159620	Contrat de Pays	
LOT 3 BONHOMME	170885,44		
LOT 4 PENTHIEVRE	37528,2	Département	617 736
LOT 5 TECH METAL	28361		
LOT 6 BINOIS	130836,46		
LOT 7 COULANGE	11917,41	Autofinancement	870 991
LOT 8 VOLUTIQUE	21852,48		
LOT 9 GUERIN	117335,16	CNDS	398 545
LOT 10 GUIBAN	228547,37	(20% sous réserve)	
LOT 11 GUERIN	73559,07		
LOT 12 LEBLOIS StJames	31246,09		
LOT 13 MARGUE	29626,55		
LOT 14 DUPUY	74443,98		
LOT 15 MARTY	26280,85		
SOUS-TOTAL	1992725,13		
HONORAIRES			
TRICOT	134900		
ETSB	50000		
THALEM	19000		
HERNOT	5000		
SOUS-TOTAL	208900		
MARCHES PUBLICS	3418,31		
ASSURANCE	32645,26		
ETUDES			
VERITAS	7308		
SOL EXPLORER	3500		
LOUVEL	2275		
TOTAL HT	2 247 271,7	TOTAL HT	2 247 272

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE:

- de valider le choix des entreprises ci-dessus pour la construction du complexe sportif
- de valider le plan de financement
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent

OBJET : COMPLEXE SPORTIF SAINT-GEORGES- RESULTATS DE LA CONSULTATION ASSURANCES

Une assurance dommage-ouvrage doit être souscrite par le maître d'ouvrage avant le début des travaux de tous projets de construction. Elle permet de garantir les travaux tout au long de leur avancement jusqu'à achèvement et réception.

Dans le cadre de la construction du complexe sportif de Saint-Georges, Louvigné Communauté a lancé une consultation auprès de quatre assureurs locaux afin de déterminer le montant de l'assurance dommage-ouvrage et de la garantie Tous Risques Chantiers. Deux seulement ont répondu : AXA et AGF.

Après étude des deux propositions, celle d'AXA apparaît comme la plus avantageuse avec une cotisation provisoire de 32 645,26€TTC contre 53092,41€TTC pour AGF.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE:

- de retenir AXA pour l'assurance Dommage-Ouvrage et TRC du futur complexe
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent

OBJET : COMPLEXE SPORTIF SAINT-GEORGES- LANCEMENT D'UNE ETUDE DE TYPE G4

Louvigné Communauté a confié au Bureau Véritas le contrôle technique pour la construction du complexe sportif de Saint-Georges. Différentes missions ont été réalisées par la société : une mission relative à la solidité du futur ouvrage, à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'accessibilité des handicapés audit bâtiment. Suite aux différents avis de Véritas, l'entreprise Sol Exploreur a été sollicitée afin de vérifier l'état des sols et d'évaluer les tassements du terrain. Les résultats de l'expertise ont été favorables. Malgré cela, le bureau Véritas souhaiterait que le maître d'ouvrage engage une étude de type G4 permettant de vérifier l'état des fondations lors de l'exécution de l'ouvrage. L'entreprise Sol Exploreur propose la réalisation de cette étude pour un montant de 3500€HT.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE:

- de valider la proposition de réalisation d'une mission de type G4
- de retenir Sol Exploreur pour la réalisation de l'étude
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent

OBJET : RANDOGUIDES – DISSOLUTION DE LA REGIE

Afin d'assurer l'encaissement des recettes dues à la vente des randoguides, une régie a été mise en place par délibération du 3 juin 2004 et modifiée par délibération du 14 mai 2007.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE:

- de mettre fin à la vente des randoguides et par conséquent, d'arrêter la régie à compter de ce jour. La valeur du stock restant sera à la charge de la Communauté de Communes ;
- d'autoriser la diffusion gratuite du stock de randoguides à compter de ce jour ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent.

OBJET : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE MSA- SIGNATURE

La Mutualité Sociale Agricole d'Ille et Vilaine s'associe à la démarche de mise en œuvre des contrats « Enfance Jeunesse » (CEJ), en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine et les collectivités territoriales signataires. Pour se faire, la MSA demande à Louvigné Communauté de signer le contrat la concernant afin de pouvoir effectuer les versements nécessaires.

Pour l'année 2007, le montant total de la Prestation de Service CEJ-MSA, qui sera versée en 2008, s'élèvera à 3012,75€.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE:

- d'autoriser le Président à signer le contrat CEJ-MSA
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent

OBJET: INDEMNISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE MONSIEUR MAGNON ERIC

Pour faire le point sur les différents dossiers en cours, Monsieur MAGNON a passé deux journées non consécutives au sein des locaux de Louvigné Communauté. Monsieur le Président propose de lui rembourser ses frais de déplacement.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de rembourser à Monsieur MAGNON ses frais de déplacement

OBJET : VISITE DES LOGEMENTS ET BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Une visite des logements et bâtiments communautaires est prévue le samedi 13 septembre 2008 afin de faire découvrir à l'ensemble des élus le patrimoine de Louvigné Communauté.

Le Conseil communautaire souhaite effectuer cette visite en car.

OBJET : DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Le prochain Bureau communautaire se déroulera le jeudi 17 juillet 2008 à 20H, et le Conseil communautaire le jeudi 24 juillet 20H à Villamée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

L. PAUTREL

Le Secrétaire de Séance,

J.BOIVENT

<i>J. BOIVENT</i>	<i>C. BRAULT</i>	<i>I. ORY</i>	<i>M. PAUTREL</i>
<i>P. BESSON</i>	<i>J.P. GOUPIL</i>	<i>F. LESERVOISIER</i>	<i>J.P. OGER</i>
<i>F. VEZIE</i>	<i>C. DUVAL</i>	<i>R. BUFFET</i>	<i>A. PREAUX</i>
<i>G. BARBEDETTE</i>	<i>N. DEMAZEL</i>	<i>L.BARON</i>	<i>N. BESNARD</i>
<i>F. BUREAU</i>	<i>I. LEPRIEUR</i>	<i>J. PAPOUIN</i>	